

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 38 (2011)
Heft: 5

Artikel: Conseil des États : échec de l'attaque UDC
Autor: Lenzin, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-911936>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

va devoir s'atteler dans les années à venir: le PBD et les Vert'libéraux sont favorables sans réserve aux accords bilatéraux avec l'UE et surtout à la libre circulation des personnes, acquis remis en question par les opposants à l'UE, à droite, et par certains partisans de l'adhésion à gauche.

Jusqu'ici, les forces du PLR et du PDC ont marqué les lois du jeu de leur politique pragmatique axée sur les solutions, s'alliant tantôt avec la gauche, tantôt avec la droite. Ces deux partis ont compensé leur infériorité numérique au Conseil national par leur prédominance au Conseil des États. La démocratie directe et les spécificités du système bicaméral suisse empêchent presque toujours les revendications radicales de s'imposer.

Le PBD et les Vert'libéraux appartiennent désormais aussi à ce centre consensuel qui s'est élargi. Associé à l'affaiblissement des pôles, ce renforcement devrait entraîner une politique plus concrète. Mais le centre est également menacé par un éclatement qui pourrait venir compliquer la recherche de solutions. Hormis les animosités personnelles entre représentants de partis, différents intérêts et priorités seront mis en lumière lors des élections du Conseil fédéral le 14 décembre (voir page 16).

Les différences concrètes sur certains thèmes sont telles qu'il est impossible de trouver des solutions communes. C'est le cas de l'énergie nucléaire, au sujet de laquelle la position du PLR diffère de celle du PDC, du PBD et des Vert'libéraux, favorables à une sortie. Dans ce domaine, l'alliance de centre gauche sortie renforcée des élections jouera

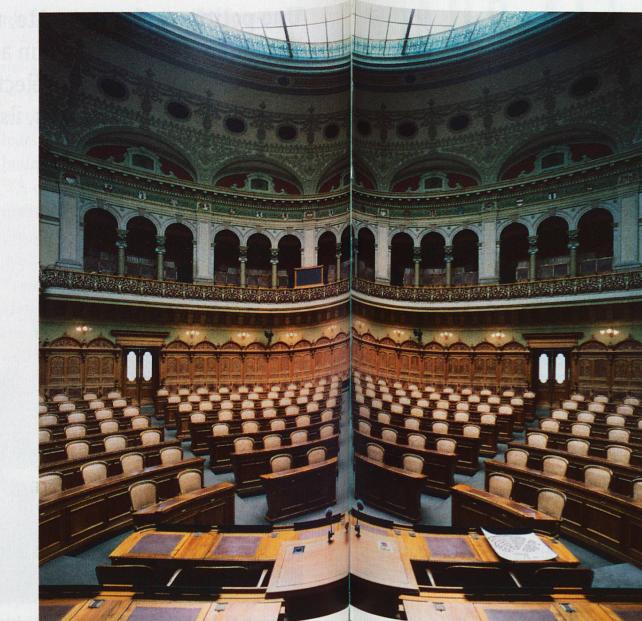
un rôle ces quatre prochaines années. Outre la question énergétique, l'Europe, la prévoyance vieillesse et l'avenir de la place financière sont autant de thèmes majeurs qui vont marquer la prochaine législature. Sans oublier la santé, chantier permanent. La question des étrangers et de l'immigration restera d'actualité, notamment grâce à une initiative populaire de l'UDC. On ne sait pas encore quelles majorités, s'il y en a, se formeront à ce sujet.

Les pôles conservent leur pouvoir de blocage

Au vu de la persistance de la crise financière et économique internationale, le nouveau Parlement devra rapidement se pencher sur la question du franc fort et des problèmes qu'il crée pour beaucoup de sociétés d'export. Les résultats des élections laissent supposer que, dans cette situation difficile, les électeurs ne misent pas tant sur des forces affichant des revendications catégoriques mais exigent des solutions concrètes et applicables. La tendance à la polarisation des partis politiques qui durait depuis les années 1990 a reçu un coup d'arrêt. Finalement, le 23 octobre, le camp rose-vert et l'UDC ont perdu. Mais ces deux blocs disposent toujours chacun d'une soixantaine de sièges au Conseil national et peuvent bloquer ensemble des projets, même pour des motifs différents, à l'image de la réforme de la prévoyance vieillesse lors de la dernière législature.

Le charme de la nouveauté

On peut aussi s'interroger sur l'érosion des partis centristes que sont le PLR et le PDC



Vue de la salle du Conseil national: la nouvelle répartition des sièges, avec de nombreux partis au centre, ne simplifiera pas la tâche du gouvernement

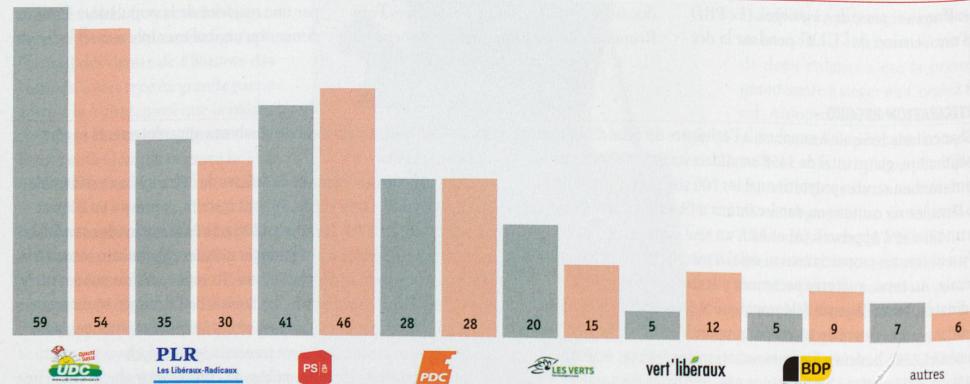
face à la progression du «nouveau centre». Certains glissements, du PLR aux Vert'libéraux par exemple, s'expliquent par des raisons écologiques. Mais globalement, les différences sont faibles. Dans bien des cantons, le PBD est une sorte de PDC protestant, dans d'autres, son programme diffère à peine de celui du PLR. Les Vert'libéraux faisaient jusqu'alors partie du

groupe PDC sans que cela ait engendré de conflits significatifs. On ne peut qu'en conclure que les partis vainqueurs tiennent leur attrait de leur nouveauté.

Ensemble, le PBD et les Vert'libéraux totalisent presque 11% des suffrages. Bien que considérable, ce succès doit être relativisé. La victoire de ces partis paraît d'autant plus grande qu'ils sont presque partis de zéro. Ils doivent également leur succès à des combinaisons de liste parfois aventureuses. Il y a toujours eu en Suisse de nouveaux partis qui ont enregistré temporairement des succès surprenants. Citons l'Alliance des Indépendants qui, en 1967, a recueilli 9% des suffrages et 16 sièges dans le même segment que le PBD et surtout que les Vert'libéraux aujourd'hui.

Les Vert'libéraux et le PBD ne sont pas encore des partis établis et sont toujours en train d'élaborer leurs structures et leurs programmes. Ils envoient au Parlement quelques élus avec peu, voire aucune expérience politique. Ce n'est que lors des prochaines élections et des suivantes que l'on saura s'ils se distinguent durablement de leurs concurrents et s'ils confirment – voire consolident – leurs succès.

LA RÉPARTITION DES SIÈGES AU CONSEIL NATIONAL AVANT ET APRÈS LES ÉLECTIONS DU 23 OCTOBRE 2011



Conseil des États: échec de l'attaque UDC

Même si le premier tour des élections n'a permis de pourvoir que 27 des 46 sièges du Conseil des États, il apparaît clairement que l'Union Démocratique du Centre peinera à augmenter son nombre de représentants.

Par René Lenzin

L'Union Démocratique du Centre (UDC) a lancé ses meilleurs candidats dans la course au Conseil des États: l'ex-conseiller fédéral Christoph Blocher à Zurich, le chef du groupe parlementaire Caspar Baader à Bâle-Campagne, le président du parti Toni Brunner à Saint-Gall et l'ancien candidat à l'élection au Conseil fédéral Jean-François Rime à Fribourg. Mais aucun d'eux n'a passé la rampe. Toutefois, tandis que Caspar Baader et Jean-François Rime sont définitivement écartés, Christoph Blocher et Toni Brunner auront droit à un deuxième tour. Comme l'UDC a perdu son siège aux Grisons et que la même menace plane sur le parti en Argovie, elle pourra bien, au final, détenir moins de sièges à la Chambre haute que lors de la dernière législature.

L'UDC, dont les responsables évoquent l'augmentation de leurs représentants au Conseil des États comme un projet à long terme, se refuse toutefois à parler d'échec. Il n'en reste pas moins que le parti peine à imposer ses candidats dans le système majoritaire et lorsqu'il faut élire des personnalités.

Deuxième tour dans 13 cantons

Le résultat définitif des élections au Conseil des États et, partant, la répartition exacte des forces au Parlement ne seront connus que le 4 décembre, à l'issue du deuxième tour à Soleure. Entre le 6 novembre et le 4 décembre, 13 cantons devront passer par un deuxième tour pour attribuer encore 19 des 46 sièges. Ce deuxième tour est nécessaire du fait que l'élection au Conseil des États se dé-

LA RÉPARTITION DES SIÈGES AU CONSEIL DES ÉTATS AVANT LES ÉLECTIONS DU 23 OCTOBRE 2011

